

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0734**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 34-38 rue Anna Marly et appartenant à la SCI Abraham Bloch

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0734**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 7<sup>ème</sup>

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 34-38 rue Anna Marly et appartenant à la SCI Abraham Bloch

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

En vue de la création d'une voie nouvelle et de son intégration dans le domaine public métropolitain, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée BM 143 d'une superficie de 1 573 m<sup>2</sup> située 34-38 rue Anna Marly à Lyon 7<sup>ème</sup>, conformément à l'emplacement réservé (ER) n° 86 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de Lyon 7<sup>ème</sup>, et appartenant à la SCI Abraham Bloch ou toute autre société qui lui sera substituée.

**II - Conditions de l'acquisition**

Aux termes du compromis qui est proposé, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit, bien cédé libre de toute occupation ou location.

En outre, conformément aux accords intervenus entre les parties, la SCI Abraham Bloch prendra en charge les coûts relatifs aux opérations réalisées par la Métropole sur ladite parcelle, à savoir l'analyse pollution de fond de fouille à hauteur de 1 867,31 € TTC.

La présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes. La Direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BM 143, d'une superficie de 1 573 m<sup>2</sup>, située 34-38 rue Anna Marly à Lyon 7<sup>ème</sup>, conformément à l'ER n° 86 inscrit au PLU-H de Lyon 7<sup>ème</sup>, et appartenant à la SCI Abraham Bloch ou toute autre société qui lui sera substituée dans le cadre de la création d'une voie nouvelle,

b) - le remboursement par la SCI Abraham Bloch des frais d'analyse de pollution de fond de fouille engagés par la Métropole, pour un montant de 1 867,31 € TTC.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O7856.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition** à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 - opération n° OP07O2752.

**6° - La recette** correspondante sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 75 - compte 75888 - fonction 844, pour un montant de 1 867,31 € TTC au titre du remboursement des frais d'analyse de pollution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264295-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---